Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20250429-2025BS08-DE

PARCS NATURELS RÉGIONAUX
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Convention de partenariat technique et financière PNR Luberon et l'association du réseau des PNR de PACA

Mars 2025

Entre d'une part :

Le **Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Luberon**, ci-dessous désigné PNR Luberon, dont le siège est à la Maison du Parc naturel régional du Luberon 60 place Jean Jaurès, à Apt et représenté par sa Présidente Dominique SANTONI

Et d'autre part :

L'association « réseau des Parcs Naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur », ci-dessous désignée association des PNR PACA, dont le siège est à la Maison du Parc Naturel Régional du Verdon, domaine de Valx, à Moustier Sainte-Marie et représentée par son Président Jean MANGION

Objet de la convention

Lors de son assemblée générale du 12 février 2025, l'association des Parcs Naturels Régionaux de PACA a validé son plan d'actions 2025, lequel prévoit la poursuite du déploiement dans le cadre de l'interparc, du portail public cheminsdesparcs.fr. Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont en effet engagés depuis plusieurs années dans le développement d'un tourisme durable porteur des valeurs des Parcs, fondées sur les principes d'écotourisme, de tourisme doux, d'immersion nature, de rencontres avec les territoires, de rencontres humaines avec ceux qui vivent le territoire, de mobilités douces, de multi-pratiques… C'est avec cette ambition que le site internet www.cheminsdesparcs.fr a été créé et développé à partir de l'Open source Geotrek.

Conçu pour tous les publics, des familles aux sportifs, ce portail web-mobile (WPA) public et gratuit, convivial et innovant, permet à chacun de préparer ses balades et randonnées à pied, à vélo et à vtt dans les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Mont-Ventoux, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte-Baume et Verdon. Chaque itinéraire présente des renseignements pratiques (durée, difficulté, dénivelé, ''pas à pas'', carte, 3D, trace gps kml ou gpx, etc.) et informe sur les points d'intérêt remarquables (POI) tels que les patrimoines naturels, culturels ou paysagers, permettant ainsi de valoriser les richesses naturelles, agricoles, artisanales et culturelles de la région.

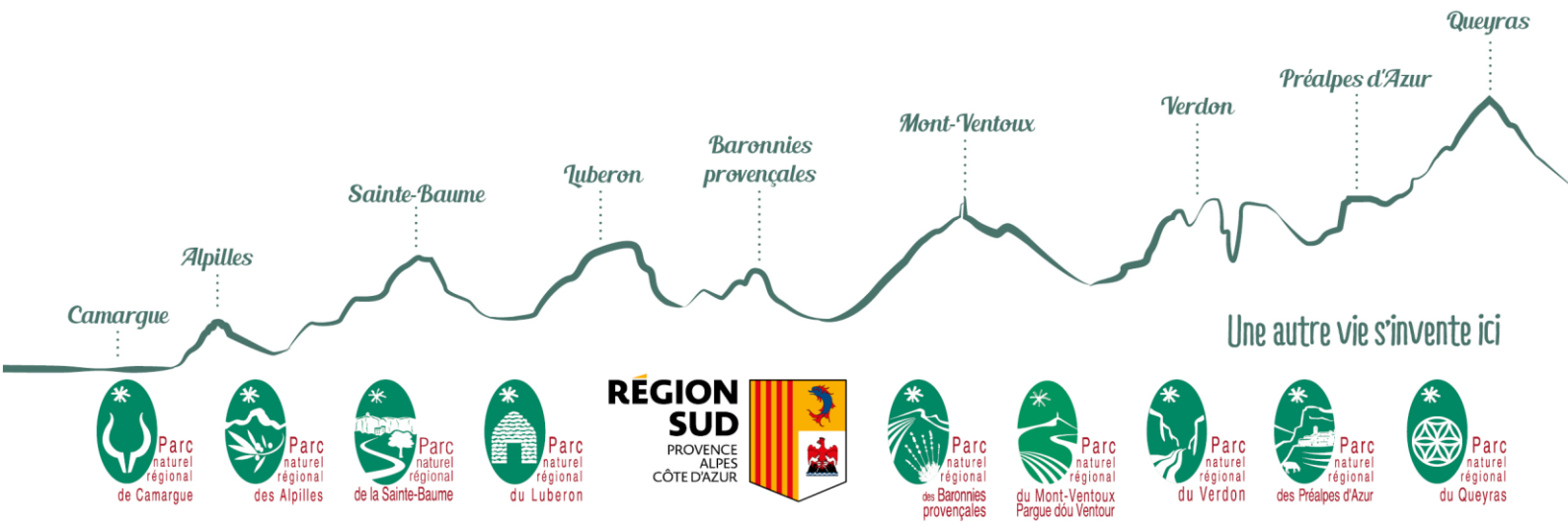

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20250429-2025BS08-DE

Afin de poursuivre au mieux le déploiement de ce portail e-tourisme de nature en immersion, qui fait la part belle aux patrimoines naturels et culturels des 9 Parcs naturels régionaux de la région Sud, il a été validé le recrutement d'une étudiante stagiaire. Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Evaluer quantitativement et qualitativement l'offre en ligne du portail public
- Contribuer activement à l'harmonisation du contenu de l'offre (respect du guide rédactionnel)
- Participer à la valorisation de l'offre de grande itinérance interparcs et aide à la saisie administrative d'une grande itinérance interparcs
- Aider techniquement au déploiement du module *Outdoor*
- Assister certaines missions liées à la communication et la stratégie digitale du portail Chemins des Parcs.

Ce travail sera mené par Eléna PERRIN étudiante stagiaire de l'ESTHUA d'Angers (Institut national de tourisme - INNTO France), sur un stage de 6 mois de fin d'étude Master 2 ''Projet et Développement Touristique des Destinations''. Elle sera recrutée du **03 mars au 28 août 2025.**

L'encadrement de l'étudiante stagiaire sera assuré par Eric GARNIER, chargé de mission Sports de nature au sein du PNR Luberon et en charge de la coordination interparc ''Chemins des Parcs'', avec l'appui de la cellule technique interparc Chemins des Parcs.

Pour faciliter son encadrement et la logistique, le Syndicat Mixte du Parc du Luberon accueille la stagiaire et prend en charge tous les frais inhérents au stage (gratification et contribution chèque déjeuner).

Cette convention vise à préciser les engagements des deux parties contractantes

Engagement des parties

Le PNR Luberon accueille la stagiaire au sein de la Maison du Parc située 60 place Jean-Jaurès à Apt (84400). Il prend en charge toutes les dépenses liées à son accueil estimées (au vu de la période convenue) sur la période du 3 mars 2025 au 28 août à 4 331,40 €, se décomposant comme suit :

- 4019,40 € correspondant à la gratification ;
- 312 € liés au coût part patronale des chèques déjeuner.
- ainsi que le remboursement de frais éventuels avancés par la stagiaire dans le cadre de sa mission (dans ce cas, l'avance devra être validée par le responsable hiérarchique).

Le PNR Luberon s'engage à assurer le suivi de l'étudiante stagiaire. Il veille à la remise à l'association des PNR PACA des livrables identifiés dans la fiche de mission : diagnostic de l'offre en ligne, relevé et suivi des corrections et bonifications des contenus, rapport de stage, etc.

L'association des PNR PACA s'engage à rembourser au PNR Luberon l'ensemble des frais engagés sur présentation des justificatifs.

Litiges

Chacune des parties est responsable de l'application de la présente convention pour ce qui la concerne.

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20250429-2025BS08-DE

En cas de litige, les parties conviennent de privilégier la solution amiable à la voie contentieuse ; à défaut recours pourra être fait devant le Tribunal administratif compétent.

Fait en deux exemplaires,
A……
le ……..

Pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional Luberon	**Pour l'Association des Parcs Naturels Régionaux de la Région PACA**
La Présidente Dominique SANTONI	Le Président Jean MANGION